

Indre	GAL Val de Creuse Val d'Anglin
<i>Mise à jour : août 2016</i>	Structure porteuse du GAL : Pays du Val de Creuse Val d'Anglin

Priorité ciblée du GAL :

**Développer une nouvelle vie collective rurale
par le « faire ensemble »**

Le territoire du GAL :

Périmètre du GAL : Pays du Val de Creuse Val d'Anglin

Chiffres clés

Nombre de communes : 31

Nombre d'habitants : 24 096

Superficie : 685 km²

Expérience Leader antérieure : Nouveau territoire Leader

Elu régional référent : Mme Annick GOMBERT

La stratégie du GAL et les moyens mis en œuvre :

AXE 1 : Inventer et tester une nouvelle économie rurale basée sur les ressources locales

Cet axe ambitionne de soutenir l'économie du pays sur deux thèmes : les circuits courts alimentaires et la transition énergétique. Les circuits courts ont été depuis un certain temps évoqués dans le pays sans donner suite à une action coordonnée.

AXE 2 : Valoriser les patrimoines bâti, naturel et culturel

Si le Pays a un potentiel touristique naturel et culturel remarquable, le nombre de nuitées passées sur le territoire est néanmoins faible. Ceci est la conséquence d'un manque de visibilité des sites touristiques, d'hébergement de qualité et de reconnaissance de ce patrimoine par ses habitants.

Le GAL souhaite développer l'itinérance touristique afin d'apporter du lien entre ces pôles touristiques. Le développement du cyclotourisme ou des randonnées équestres sont évoqués.

L'objectif est, que par l'intensification des échanges, de la coordination des acteurs de la filière, du développement d'une fierté d'appartenance de la part des habitants, une offre touristique globale et visible voit le jour. Il sera alors permis de mieux structurer l'offre d'hébergement, et l'identité touristique que le pays souhaite promouvoir.

AXE 3 : Dynamiser la démographie du territoire

Le pays est à l'image du département de l'Indre, en perte de vitesse démographique. Pour pallier à cet enjeu, le GAL veut par cet axe intensifier l'offre d'accueil pour les nouveaux arrivants ayant un projet de vie, de travail à distance ou de création d'activité en milieu rural ; aider les jeunes à rester sur le territoire, à y construire un projet fait également parti de cet objectif.

Les actions de coordination des acteurs liés à l'accueil de nouveaux arrivants et celles créant de l'activité économique seront mises en avant par le GAL. On peut y citer l'économie solidaire comme l'accompagnement à la création d'entreprise ou encore le financement de « générateur de projets économique » qui identifieraient les potentiels (services manquants, bâti disponible) ; dans une perspective d'accueil et d'intégration socio-économique, le GAL veut aussi soutenir les dynamiques collectives : atelier relais, lieux de rencontres (centre des initiatives, maison citoyenne).

Avec la réforme des rythmes scolaires les communes ont eu du mal maintenir des activités périscolaires de qualité par manque d'intervenants, de coordination entre communes et d'argent. L'obligation d'avoir un PEDT (projet éducatif de territoire) pour les communes, incite le GAL à soutenir des actions et services qui permettront aux communes d'envisager plus sereinement la continuité des activités périscolaires.

Pour les adolescents, l'offre culturelle et surtout sportive est satisfaisante mais elle touche un public ciblé (l'école de musique ou les clubs de sport). Le pays manque de lieux de rencontre et d'activités dédiés à l'ensemble des jeunes. Le développement de ces activités pour les jeunes est important dans la mesure où beaucoup d'entre eux partent du pays à leur l'entrée dans la vie active sans revenir sur le territoire.

Développer des projets qui rendent les jeunes acteurs de leur territoire est décisif pour cette stratégie, elle vise à les impliquer dans des actions de « faire ensemble » comme les chantiers du patrimoine ou des actions citoyennes.

8 actions à développer :

- Action 1 : Circuits courts alimentaires de proximité : on passe la 2^{ème} !
- Action 2 : La transition énergétique pour développer un tissu économique local
- Action 3 : Coordonner l'offre touristique locale
- Action 4 : Augmenter et diffuser les connaissances autour de la double identité vallée/bocage
- Action 5 : Attirer et accueillir de nouveaux habitants (dont les jeunes qui veulent revenir sur le territoire)
- Action 6 : Rendre les jeunes acteurs du territoire
- Action 7 : Coopération
- Action 8 : Gestion et animation du GAL

Enveloppe FEADER :

0,8 M€

Comité de programmation :

9 membres titulaires (5 privés + 4 publics) et 9 suppléants (5 privés + 4 publics)

Moyens humains mobilisés :

1 ETP

Projets de coopération :

Intensification de la collaboration avec les territoires voisins

- Mutualisation de l'offre touristique
- Action commune sur les thèmes de la culture, de l'environnement, de l'accueil

Collaborations avec des territoires européens non nationaux sur une thématique commune

- Echange et promotion sur le terroir, la culture des deux territoires
- Actions de jumelage
- Partage d'expérience

Contacts :

Président du GAL : M. Jean-Paul THIBAudeau

Animateur Leader : M. Hugo TOUSSAINT

Téléphone : 02 54 25 35 80

Courriel : leader.vcva@orange.fr

Adresse : 11 rue de l'église – 36200 CELON